



BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social: 3, Rue d'Antin, Paris

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 20 Mars 1923

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIES VIEILLEMARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS Rue de la Glacière, 16

1923





BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration:

MM. Ed. NOETZLIN, Président honoraire,

- G. GRIOLET, Président,
- S. DERVILLÉ, Vice-Président,
- J. CAMBON, Vice-Président,
- A. BÉNAC,
- Administrateur, R. DELAUNAY BELLEVILLE,
- J. KULP,
- R. LEHIDEUX,
- Cte F. PILLET-WILL,
- E. STERN.

Censeurs:

MM. A. SAINT et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1923

MM. R. SAUTTER et le Cte DE LYROT.

Directeur Général	Μ.	H. FINALY.
Directeurs	MM.	E. MORET, J. CHEVALIER, H. CHABERT, J. REIN, E. OUDOT, L. WIBRATTE et A. ATTHALIN.
Scerétaire Général ;	M.	H. JAHAN.
Directeurs-Adjoints	MM.	Jh CHOPPIN DE JANVRY, C. COUTURE, ADRIEN JACQUES et A. ROUDY.
Chef du Contrôle	M.	A. STOSSKOPF.
Sous-Directeurs		H. BALLET-BAZ, P. GRUNEWALD, E. DE LA LONGUINIÈRE, G. RENARD, M. BOYER, E. LAVECH, J. BÉNARD et Λ. GOÜIN.

Fondés de Pouvoirs :

MM. P. HARENG, G. DACHER, E. DAVEAU, G. GOUILLY, A. KAIRIS, R. TAVERNIER, E. BERTIAUX, J. CROUZEVIALLE, P. DOUBLET, M. HARBLEY et L. JANROT.

BANQUE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 20 Mars 1923

Rapport du Conseil d'Administration. Rapport des Commissaires. Résolutions de l'Assemblée. Comptes de l'Exercice 1922.

PARIS

IMPRIMERIES VIEILLEMARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS Rue de la Glacière, 16

1923

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 20 Mars 1923

MESSIEURS.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'Exercice 1922.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net de Fr. 32.288.904,53, en augmentation de Fr. 6.525.406,17 sur celui de l'exercice précédent.

Ils nous permettent de vous proposer la répartition d'un dividende de 65 francs, égal à celui de l'année dernière, mais s'appliquant à 400.000 actions au lieu de 300.000, par suite de l'augmentation de capital effectuée en 1921.

Les résultats que nous vous présentons peuvent donc être tenus pour très satisfaisants, eu égard surtout à la période de crise qui sévit depuis 1920. Ils dénotent, une fois de plus, la grande activité dont ont fait preuve tous les Services de la Banque.

Nous nous sommes attachés, durant cet exercice, à accorder au commerce et à l'industrie des facilités de trésorerie et des appuis financiers aussi larges que les circonstances nous le permettaient, tout en faisant une grande part aux opérations effectuées par l'Etat ou pour le compte de l'Etat.

Par suite de la carence de l'Allemagne, la France continue, en effet, à supporter le fardeau intégral des réparations nées de la guerre. Elle n'aurait pu y suffire sans les qualités de travail, d'ordre et d'épargne que notre pays a toujours maintenues et développées. Mais il n'en demeure pas moins que la situation présente exige un très grand effort financier, en même temps qu'une fermeté inflexible vis-à-vis de nos débiteurs défaillants. La nécessité de faire face aux besoins de trésorerie qui, de ce fait, s'impose aux Pouvoirs Publics réclame de la part des Établissements de crédit, comme de la part des particuliers, un concours que nous nous sommes efforcés et que nous nous efforcerons de rendre toujours plus actif.

C'est ainsi que nous avons participé au placement des Bons de la Défense Nationale et à l'émission, réalisée en Octobre dernier, des Bons du Trésor à 3 et 5 ans.

Nous avons également prêté nos guichets au Crédit National pour ses différentes émissions et aux Départements du Nord, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle pour leurs emprunts respectifs.

Nous avons concouru aux émissions nombreuses effectuées par les Groupements et Coopératives qui se sont formés pour seconder les Pouvoirs Publics dans la reconstitution des régions dévastées : Société de Reconstruction d'Usines Sinistrées Cail, Fives-Lille, Thomson Houston, - Groupement des Compagnies d'Énergie Électrique et d'Éclairage du Nord et de l'Est, - Groupement des Sociétés Coopératives Approuvées de Reconstruction des Eglises Dévastées en France, - Groupement de la Métallurgie Sinistrée, - Groupement de la Grosse Métallurgie, - Groupement de l'Industrie Sucrière Française, - Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, - Groupement des Industriels Alsaciens, - Groupement Général des Industries Textiles des Régions Sinistrées, - Union Soissonnaise des Coopératives de Reconstitution, - Groupement pour la Reconstitution Immobilière dans les Régions Sinistrées.

La Banque a pris part, en outre, au placement des Emprunts du Crédit Foncier de France, de la Ville de Paris et du Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale.

Nous vous avons déjà fait connaître l'an dernier qu'à la demande des Gouvernements qui se sont succédé, nous étions intervenus en faveur de la *Banque Industrielle de Chine* et nous vous avons indiqué les motifs d'ordre national qui avaient dicté cette intervention.

Les difficultés rencontrées ne nous ont pas découragés de poursuivre une entreprise dont le succès apparaissait nécessaire à la sauvegarde des intérêts et du prestige français en Extrême-Orient. Notre action a été consacrée par le vote, à la presque unanimité des deux Chambres, du projet de loi affectant la part française de l'Indemnité des Boxers au désintéressement des créanciers d'Extrême-Orient de la Banque Industrielle de Chine.

Sur cette base nous avons donné tout notre concours à la réalisation du plan de réorganisation de la Banque Industrielle de Chine et à la préparation d'un projet de règlement transactionnel qui doit être soumis à l'approbation de ses créanciers.

L'un des traits essentiels du plan de réorganisation comportait, suivant la formule proposée par M. Porte, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, la constitution d'une Société de Gérance jouissant d'une autonomie complète. Cette Société, à la création de laquelle nous avons procédé, a assuré d'ores et déjà la réouverture d'un certain nombre

de Succursales de la Banque Industrielle de Chine dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants.

Nous avons poursuivi, dans le même esprit, vis-à-vis des services d'utilité publique une collaboration à laquelle nous nous sommes toujours attachés, persuadés que nous ne saurions faire œuvre plus utile pour notre pays qu'en cherchant à faciliter le développement et l'amélioration de son outillage économique.

Dans cet ordre d'idées, la Banque a participé au placement des obligations et des bons décennaux émis par les différentes Compagnies de Chemins de fer, ainsi qu'à la négociation de plusieurs de ces émissions à l'étranger, notamment pour la *Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée*. L'emprunt placé à Londres par cette Compagnie au mois de Mars 1922 a remporté un vif succès et a été le point de départ d'opérations similaires réalisées en Angleterre par d'autres réseaux français.

Nous avons également prêté nos guichets à différentes émissions de bons ou d'obligations réalisées par la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain, - la Société Industrielle de Transports automobiles, - les Services Contractuels des Messageries Maritimes, - la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité et l'Union d'Électricité. Nous avons concouru en même temps à l'augmentation de capital de cette dernière Société et à celle de la Compagnie d'Électricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière).

Vous savez que la Banque s'est intéressée, dès l'origine, aux applications de la télégraphie sans fil, auxquelles des découvertes récentes ont ouvert de si vastes perspectives : Nous vous rappelons à ce sujet que la *Société Radio-France* a terminé l'installation de son poste de Sainte-Assise et que, tout en développant ses relations avec l'Angleterre, elle a pu inaugurer dans des conditions très favorables son trafic avec les Etats-Unis d'Amérique, avec la République Argentine et avec la Syrie.

Nous avons contribué, d'autre part, à la constitution de la Société

Radio-Orient qui a pour objet l'exploitation du poste de Beyrouth, à l'augmentation de capital de la Société Française Radio-Électrique et à la création de la Société Industrielle de crédit pour la Télégraphie et la Téléphonie qui se propose de collaborer avec les Pouvoirs Publics à l'extension et à l'aménagement du réseau des Télégraphes et des Téléphones.

Dans le domaine industriel, la Société Les Constructions Électriques de France, à la fondation de laquelle nous nous sommes intéressés, est arrivée à la période de production; la première locomotive électrique construite dans ses ateliers a été livrée au mois de Novembre dernier et se trouve actuellement avec trois autres en service sur l'un de nos grands réseaux français. Les livraisons se rapportant aux importantes commandes enregistrées par la Société se poursuivent normalement.

Nous avons encore à mentionner l'appui que nous avons donné aux augmentations de capital de la Société Nouvelle de Constructions et de Travaux et de la Société Auxiliaire des Chemins de fer et de l'Industrie.

Nous tenons à souligner enfin l'augmentation de capital à laquelle a procédé l'*Agence Havas* avec notre concours et qui a été réalisée dans les meilleures conditions.

Pas plus que les années précédentes, la Banque n'a négligé le champ d'activité particulièrement riche que nous offrent le Protectorat Marocain et notre domaine colonial.

La Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez et la Compagnie des Chemins de fer du Maroc sont arrivées à la phase active de la période de construction, en vue de laquelle une partie des capitaux nécessaires a déjà été demandée au public. Notre Établissement a participé aux émissions d'obligations de ces deux Sociétés.

Dès le mois d'Avril prochain, la ligne de Rabat à Fez pourra être inaugurée et ouverte à l'exploitation. L'inauguration de la première ligne à voie normale du Protectorat sera une date importante dans l'histoire de son développement économique.

En ce qui concerne le *Syndicat d'études des forces hydrauliques au Maroc*, dont nous vous avons parlé l'an passé, nous pouvons vous préciser que la construction d'une centrale à Casablanca, qui fait partie du programme d'électrification, est actuellement en cours.

Nous avons concouru au placement des Bons décennaux, créés par la *Compagnie Générale du Maroc* en vue de lui permettre de fournir un appui efficace aux Sociétés dont elle a facilité la constitution.

De même, nous avons suivi avec attention le développement de l'activité de la *Compagnie Générale des Colonies*, à la fondation de laquelle nous avons pris la part que vous savez. Celle-ci a récemment pris la direction de la *Société d'Études des Ports Indo-Chinois* qui a présenté un projet d'exploitation du Port de Saïgon Cholon et de la *Société d'Études pour l'irrigation de la vallée du Niger* dont l'objet est d'étudier, d'accord avec le Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, les conditions de la culture du coton dans la haute vallée du Niger.

La Banque a enfin contribué, avec des groupes papetiers français, à la constitution de la Société l'Alfa, qui se propose de fabriquer en France de la pâte de papier avec les alfas recueillis en Algérie. Cette transformation était, jusqu'à présent, presqu'exclusivement assurée par l'industrie étrangère.

Bien que notre activité ait été principalement consacrée aux affaires concernant la France et ses Colonies, nous n'avons pas cru devoir refuser notre concours à des sociétés fonctionnant à l'étranger, dans lesquelles nous étions antérieurement intéressés ou qui pouvaient présenter par certains côtés un caractère d'utilité nationale.

C'est ainsi que nous avons participé, à la demande du Gouvernement Français, à la création de la *Banque de Silésie*. Nous avons réalisé également, avec les Établissements fondateurs, l'augmentation du capital de la *Banque Franco-Polonaise*.

La Banque des Pays de l'Europe Centrale, qui procède de la francisation de la Banque des Pays Autrichiens, a pu, dès l'an dernier, coopérer à la mise en exécution du plan élaboré par la Société des Nations pour le relèvement financier de l'Autriche et a pris part à la souscription du capital de la nouvelle Banque d'émission fondée récemment dans ce pays.

Citons encore l'augmentation du capital de la *Compagnie Française de Chemins de Fer de la Province de Santa-Fé*, effectuée par nos soins et à laquelle le marché a fait un accueil particulièrement empressé.

D'autre part, dans la nécessité qui s'impose à la France de trouver sur son propre fonds les capitaux indispensables au rétablissement de sa situation économique, il est particulièrement intéressant pour elle de recouvrer le bénéfice des créances dont elle dispose sur l'étranger par suite de placements effectués antérieurement à la guerre.

Pour répondre à cette préoccupation autant que pour servir les intérêts de sa clientèle, la Banque a pris une part importante, comme représentant du Groupe français, dans les négociations poursuivies à New-York par le Comité International pour la protection des porteurs de valeurs mexicaines dont le service était interrompu depuis bientôt 9 ans. Les pourparlers, qui portaient sur un ensemble de titres atteignant, tant pour la France que pour l'Étranger, une valeur nominale supérieure à cinq cents millions de dollars des États-Unis, ont abouti à la signature d'un accord respectant les droits des porteurs, spécialement en ce qui concerne les emprunts gagés émis par nous-mêmes et d'autres Établissements français.

Enfin nous avons prêté nos guichets à l'échange, par le Gouvernement Roumain, des Bons du Trésor circulant en France contre des titres de rente consolidée.

Les résultats de nos Succursales accusent une progression sensible, puisque leur bénéfice net a atteint Fr. 6.421.786,79, contre Fr. 4.852.603,79 pour l'exercice précédent.

Les nouveaux immeubles de la Succursale de Bruxelles sont entièrement achevés à ce jour. Leur inauguration a eu lieu en Octobre 1922,

en présence du Premier Ministre de Belgique et de nombreuses notabilités du monde financier et industriel belge.

En dehors de la part qu'elle a prise dans le placement des Emprunts de l'État belge, du Grand Duché de Luxembourg et des villes de Belgique, la Succursale de Bruxelles a concouru, au cours de l'année 1922, à de nombreuses opérations d'émission, parmi lesquelles il convient de citer : la constitution de la Société des Ciments du Katanga, – les augmentations de capital de la Banque d'Outremer, – de la Société Générale des Chemins de fer Économiques, – de la Société Anonyme John Cockerill, – de la Société Anonyme Ougrée Marihaye, – de la Société d'Électricité du Bassin de Charleroi, – de la Société d'Électricité du Nord de la Belgique, – les émissions de Bons de la Société Anonyme John Cockerill et des Constructions Électriques de Belgique.

Nos Succursales d'Amsterdam et de Genève ont également développé leurs opérations, malgré la crise économique qui a sévi de façon particulièrement lourde dans les pays à change élevé; nous vous signalons notamment la participation de notre Succursale de Genève dans le Syndicat chargé de garantir le placement de l'Emprunt émis en Suisse par la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans rendre hommage au zèle et au dévouement du Personnel du Siège et de nos Succursales. Cet hommage est d'autant plus mérité que le développement rapide des opérations de banque à notre Siège de Paris a imposé à nos Services un travail que rendait plus difficile l'insuffisance des locaux.

Les travaux d'agrandissement sont en voie d'achèvement. Nous vous demanderons de réserver, en vue de leur règlement, une nouvelle provision de 2 millions de francs sur les bénéfices de l'exercice 1922.

Vous trouverez dans le rapport de MM. les Commissaires des Comptes, le détail des différents chapitres du Bilan et du Compte de Profits et Pertes.

Ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, le bénéfic cice 1922 s'élève à Fr. sur lesquels il y a tout d'abord lieu de prélever 5% pour la réserve légale, soit	
Le dividende que nous vous proposons de fixer à Fr. 65 par action, absorbera, pour les 400.000 actions constituant le capital social, une somme de	Exhaution Exhaution Addition Rows of Documents Docu
Après ces divers prélèvements, y compris celui d'une provision de Fr. 2.000.000 » pour constructions nouvelles, il restera une somme de	896.681,53
addition à celle de	22.376.776,99 23.273.458,52
The parameter of the pa	

Il nous reste à vous rendre compte des quelques modifications qui sont intervenues dans la Direction de la Banque.

M. Atthalin, qui remplissait depuis 1912 les fonctions de Secrétaire Général, a été promu Directeur. En lui conférant ce titre, votre Conseil d'Administration a tenu à reconnaître les services rendus par lui à notre Établissement.

Nous avons désigné pour le remplacer comme Secrétaire Général M. Jahan, qui occupait depuis deux ans le poste de Directeur-adjoint.

Nous avons nommé Directeur-adjoint M. Roudy, que la Banque s'était attaché déjà à titre d'Ingénieur-Conseil et que recommandaient à notre choix les qualités dont il avait fait preuve dans les importantes affaires qui lui avaient été confiées.

Enfin, nous avons promu aux fonctions de Sous-Directeurs MM. Boyer, Lavech, Bénard et Goüin, précédemment Fondés de Pouvoirs.

Nous avons à mentionner qu'il n'a été fait, au cours du dernier exercice, que des opérations courantes avec les Sociétés dont quelquesuns de vos Administrateurs font également partie. Nous vous demandons, pour satisfaire aux prescriptions de l'art. 40 de la loi du 24 Juillet 1867, de renouveler l'autorisation prévue par la loi pour les opérations qui auraient pu être faites par eux avec notre Établissement, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

M. A. Bénac, le comte F. Pillet-Will et M. R. Lehideux, arrivent tous trois à l'expiration de leur mandat. Nous vous rappelons que les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous aurez aussi à procéder à l'élection d'un Censeur, M. A. Saint n'ayant été élu l'an dernier que pour une durée d'une année. Aux termes de l'art. 31 des Statuts, les Censeurs sortants peuvent être réélus.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Pour exécuter le mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre Assemblée Générale du 28 Mars 1922, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des Comptes de l'Exercice 1922 et du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas arrêté au 31 Décembre dernier.

Le Bilan qui vous est soumis se totalise, tant	
à l'Actif qu'au Passif, par Fr.	1.804.978.662,34
contre Fr.	1.550.871.405,58
l'an dernier, présentant ainsi une augmentation de Fr.	254.107.256,76

c'est le chiffre le plus élevé atteint depuis la création de votre Établissement. T 0 1 0 1 7/11 11 11

Les <i>Comptes-Courants débiteurs</i> , réalisables por la plus grande partie dans un délai très court,		
montent à	Fr. 365.125.845,67 Fr. 246.912.537,34	
qui s'élèvent à	Fr. 1.073.415.665,71 Fr. 903.720.561,26	
 1º Espèces en Caisse et à la Banque de France 1 2º Fonds disponibles dans les Banques en Fra 		
et à l'Étranger		
Nationale]	Fr. 750.687.823,92	
4° Reports I	Fr. 45.571.250,92	
5° Coupons à encaisser	Fr. 1.787.251,72	
Тотаь 1	Fr. 1.073.415.665,71	
Nous attirons votre attention sur l'importa représente plus de la moitié du total du Bilan et liquidité des ressources sociales.		
représente plus de la moitié du total du Bilan e	et qui affirme la grande Fr. 35.162.500 » Fr. 21.700.000 » par our	
représente plus de la moitié du total du Bilan et liquidité des ressources sociales. Les Opérations de Change à Terme garanties. Il en diminution de	t qui affirme la grande Fr. 35.162.500 » Fr. 21.700.000 » par our du rtie Fr. 32.889.726,80	
représente plus de la moitié du total du Bilan et liquidité des ressources sociales. Les Opérations de Change à Terme garanties. Il en diminution de	t qui affirme la grande Fr. 35.162.500 » Fr. 21.700.000 » par our du rtie Fr. 32.889.726,80 Fr. 45.471.951,38 ont Fr. 456.525.397,69	

Ce portefeuille comprend une grande variété de placements : 45 Fonds d'États différents et 443 natures d'Actions et d'Obligations de Sociétés diverses.

Suivant la règle habituellement suivie, les titres ont été estimés au cours du 31 Décembre lorsque ce cours est le plus bas du mois, ou d'après la moyenne des cours de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31; plusieurs valeurs correspondant aux postes particulièrement importants ont d'ailleurs été portées à des prix inférieurs à ceux résultant de ces bases. Quant aux titres non cotés, ils ont fait l'objet d'une étude attentive et n'ont été estimés qu'au prix correspondant à la valeur intrinsèque de chaque affaire.

Les devises et valeurs exprimées en Monnaies Etrangères ont été évaluées aux cours du 31 Décembre et souvent même au-dessous, ce qui constitue une marge importante sur les cours actuellement cotés.

Les Comptes Divers...... Fr. 25.827.632,67 comprennent les avances faites à l'Administration de l'Enregistrement à recouvrer lors du paiement du dividende et un certain nombre de comptes d'ordre ayant leur contrepartie au passif.

Au *Passif*, en regard du *Capital* de Fr. 200 millions, les Réserves de votre Société se montent à Fr. 461.409.224,55

et sont comprises sous les rubriques suivantes :

Réserve Entraordinaire (Primes sur actions

Réserve Extraordinaire (Primes sur actions émises en augmentation de Capital) Fr.	113.000.000 »
Réserve Légale Fr. en augmentation de Fr. 1.288.174,91 sur le chiffre de l'an dernier par suite de la résolution que vous avez votée dans votre dernière Assemblée Générale:	13.632.640,61
Fonds de Prévoyance (y compris la part appartenant aux Administrateurs en Exercice) Fr.	12.399.806,95
Ensemble Fr.	139.032.447,56
auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent Fr.	22.376.776,99
TOTAL Fr.	161.409.224,55
Il conviendra, en outre, d'affecter à la Réserve Légale un montant représentant 5 % sur les bénéfices nets Fr. et votre Conseil vous proposera d'ajouter au Report à nouveau le reliquat disponible, soit Fr.	1.614.445,23 896.681,53
Ce qui porterait l'ensemble de vos Réserves à Fr.	163.920.351,31
Les autres comptes du Passif comprennent les Banque vis-à-vis des tiers; vous remarquerez à ce s des Comptes-Courants créditeurs, qui ont passé d'un de Fr. à Fr. et des Effets à Payer Fr. contre Fr. témoignant ainsi de l'activité déployée par la Direction	ujet l'augmentation Exercice à l'autre 995.500.644,32 1.189.938.019,25 66.981.367,50 34.986.973,06
Les Comptes Divers figurent pour Fr. contre Fr.	60.265.237,67 36.713.115,26

Ils contiennent, outre un certain nombre de comptes d'ordre, des provisions diverses et des comptes ne rentrant sous aucune des autres rubriques du Bilan.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte tous les chapitres, sauf un, se présentent en progression importante par rapport à ceux du précédent Exercice; c'est ainsi que les Revenus du Portefeuille-Titres et Intérêts ont produit..... Fr. 32.418.925,68 contre Fr. 27.138.317,19. Les Reports..... Fr. 580.913,44 au lieu de Fr. 546.048,12. Les Fonds Publics, Actions et Obligations.. Fr. 5.755.800,28 contre Fr. 1.184.280,51. 6.421.786,79 Les Succursales Fr. au lieu de Fr. 4.852.603,79. Seules les Commissions se présentent en légère diminution.....Fr. 11.760.337,02

en augmentation de Fr. 10.928.507,55 sur les chiffres de l'année précédente; par contre, au débit les Frais Généraux se sont aussi accrus, passant de Fr. 17.758.711,85 à Fr. 20.840.903,92 par suite du développement du personnel et de l'augmentation des charges dues à la grande extension des affaires de banque.

56.937.763,21

Le total s'élève ainsi à Fr.

au lieu de Fr. 12.288.006,05.

Enfin l'Allocation Proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales, qui s'accroît en raison des bénéfices, s'élève à Fr. 3.807.954,76

En résumé, le compte de *Profits et Pertes*, après de larges amortissements, se solde par un bénéfice net de Fr. 32.288.904,53, supérieur de Fr. 6.525.406,17 à celui de l'Exercice 1921.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices de l'Exercice :

1.614.445,23
26.000.000 »
1.777.777,77
2.000.000 »
31.392.223 »
896.681,53

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ces comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 22 Février 1923.

porterait le report à nouveau à..... Fr.

Les Commissaires :

23.273.458,52

Signé: Comte de LYROT, R. SAUTTER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 20 MARS 1923

Première Résolution.

L'Assemblée Générale,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1922, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à 65 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 5 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée Générale réélit :

MM. A. BÉNAC, Administrateur.
Comte F. PILLET-WILL, —
R. LEHIDEUX, —

Troisième Résolution.

L'Assemblée Générale réélit :

M. A. Saint, Censeur.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée Générale,

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte de Lyrot,

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1923, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à cinq mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1922

SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
57 19.923.880,50	137.991.043,07	Capital social Fr.	200.000.000 »	» »	200.000.000 »
54 43.034.653,07	109.263.103,61	Réserve extraordinaire	113.000.000 »	» »	113.000.000 »
47 » »	28.115.192,47	(Primes sur Actions émises en augmentation du Capital)	obublicamin soit	et de latres, dépés	estitut ob étion.
06 15.182.429,74	614.102.538,80	Réserve légale	13.632.640,61	» »	13.632.640,61
62 131.966.463,50	136.585.285,12	Fonds de Prévoyance Appartenant aux Actionnaires	12.147.565,85	» »	12.399.806,95
87 23.526.309,05	45.571.250,92		252.241,10	» »	12.399.800,93
		Effets à payer	46.053.703,74	20.927.663,76	66.981.367,50
		Comptes fixes	» »	8.000.000 ») isomoeros
		Succursales Comptes-courants	» »	48.221.677,20	56.221.677,20
	02.000.120,00	Comptes-courants créditeurs	872.059.477,25	317.878.542 »	1.189.938.019,25
	28.106.484,59	Dotation en faveur du personnel (compte ancien)	2.711.731,64	» »	2.711.731,64
		and the second section of the second section	35.462.500 ») A(A) (1) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A	35.162.500 »
				94 692 588 93	60.265.237,67
$20 \mid 1.343.425,52$	1.787.251,72				
» » »	35.162.500 »	Profits et Pertes.— Report de l'exercice 1921.			22.376.776,99
94 16.147.760,73	25.827.632,67	Profits et Pertes. — Exercice 1922	25.867.117,74	6.421.786,79	32.288.904,53
4.801.361,80	19.431.014,27				
66 426.142.258,68	1.804.978.662,34	Fr.	1.378.836.403,66	426.142.258,68	1.804.978.662,34
2,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2,57	2,57	2,57	2,57	A L'ETRANGER SIEGE SOCIAL A L'ETRANGER SIEGE SOCIAL A L'ETRANGER A L'

COMPTE DE PROFITS et

PERTES (Exercice 1922)

DOIT

AVOIR

Abonnement au timbre, impôts et contributions	1.876.058,76 15.472.482,46 2.002.393,88	Commissions de Banque	11.760.337,02 32.418.925,68 580.913,44 5.755.800,28 6.421.786,79
III Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque IV Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel	1.011.328,82 365.000 »		To the spiniture and the
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence (Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872) Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires VI Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur (Paris et Succursales)	13.640 » 3.807.954,76	atitude of the state of the sta	AT 75 FM TOUR MOUTH IN
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général 18,333.836.208.1 84.828.021.084 00.834.083.036.1 37	32.288.904,53 56.937.763,21	Fr.	56.937.763,21

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1922	32.288.904,53
Réserve légale	1.614.445,23
Fr	30.674.459,30
Solde l'exercice 1921	22.376.776,99
Fr.	53.051.236,29
A répartir :	
Aux Actionnaires \langle Intérêts à 5 % Fr. 10.000.000 »	
(Dividende complémentaire: 90 % sur Fr. 17.777,77 16.000.000 »	
Ensemble soixante-cinq francs par Action sur les 400.000 Actions Fr. 26.000.000 »	
Au Conseil d'Administration : 10 % sur Fr. 17.777.777,77	
Fr. 27.777.777	
Provision pour Constructions nouvelles	71,777.777.63
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1923 Fr.	23.273.458,52

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES ET AGENCE

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM

MM. E. D. VAN WALRÉE.

C. H. GUÉPIN.

M. P. VOUTE, JUNIOR.

Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR M. W. LA GRO.

Sous-Directeur . . M. M. H. GODSCHALK.

MM. L. E. VOORZANGER. H. A. EISMA. Fondés de Pouvoirs ?

H. CORSIN.

Agence de Rotterdam :

DIRECTEUR. M. D. J. TIJSSENS.

Fondés de Pouvoirs MM. G. KOUWENAAR.

MM. JULES JADOT.

A. CALLENS.

L. VAN DE PUT.

H. de TRAUX de WARDIN.

Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR GÉNÉRAL M. H. URBAN.

DIRECTEUR.... M. J. MOISE.

DIRECTEUR-ADJOINT. M. G. VAN DEN BERGHE.

MM. ROBERT DE BAUER.

Sous-Directeurs. .

A. ORTMANS. E. BASTADY.

FONDÉS DE POUVOIRS (MM. L. ARTAN de SAINT MARTIN, F. HERBO.

Succursale de Genève :

DIRECTEUR M. E. VIDOUDEZ.

MM. A. BOURU.

FONDÉS DE POUVOIRS

E. HONEGGER. H. FLAMAND. F. JACQUEMOUD.

GENÈVE. . .

BRUXELLES

MM. A. CHENEVIÈRE.

G. PICTET.

A. ROCH.

E. SAUTTER.

